

Communiqué de presse

CP/SG/13/JT/13

Paris, le 8 avril 2013

La Francophonie décide la suspension de la République centrafricaine de ses instances

Conformément aux dispositions du Chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a réuni, ce lundi 8 avril à Paris, le Conseil permanent de la Francophonie en session extraordinaire pour examiner la situation en République centrafricaine (RCA) suite au coup de force survenu le 24 mars dernier.

Ayant pris connaissance du rapport circonstancié de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général du 29 mars au 05 avril 2013 à Bangui et dirigée par Monsieur Louis Michel, les représentants présents au CPF ont confirmé la condamnation du coup de force exprimée avec fermeté par le Secrétaire général le 25 mars. Ils rappellent en outre les dispositions de la Déclaration de Bamako qui stipulent que « pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal ».

Dans une résolution, et conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, les membres du CPF ont décidé de prononcer la suspension de la République centrafricaine tout en reconnaissant la décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC instaurant un dispositif institutionnel de transition en République centrafricaine, composé d'un président de transition, d'un Conseil national de transition, d'une Cour constitutionnelle de transition et d'un gouvernement d'union nationale, et acceptée sans condition par les autorités de fait centrafricaines.

Les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement présents à cette session extraordinaire du CPF ont, en outre, décidé de rester saisis de la situation en République centrafricaine de manière à réexaminer sa position lors de sa prochaine session fixée au 28 juin 2013, en fonction des avancées constatées dans le processus de sortie de crise, notamment la mise en œuvre des mesures destinées à rétablir l'ordre constitutionnel.

Le CPF exprime enfin la disponibilité de l'OIF à œuvrer, aux côtés de tous les acteurs centrafricains et en concertation étroite avec les partenaires internationaux, à l'accompagnement, dans ses domaines d'expertise, de la transition en République centrafricaine.

Annexe : résolution du CPF sur la RCA

L'OIF compte 57 Etats et gouvernements membres, et 20 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Julie Tilman, chargée de mission auprès du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org; Tél. + 33 (0)1 44 11 12 68